

Première session du Comité préparatoire pour la quatrième Conférence Internationale sur le Financement du Développement

**Introduction Ministérielle : « Examiner les progrès et les lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba en tant que partie intégrante du Programme 2030, et identifier des actions et idées pour accélérer la mise en œuvre des ODD »**

Lundi 22 juillet 2024, 11h00-13h00

***Note conceptuelle et questions directrices***

Malgré les progrès significatifs réalisés depuis l'adoption de du Programme d'Addis-Abeba, de nombreuses lacunes persistent dans sa mise en œuvre. Après quatre années de chocs interconnectés et se renforçant mutuellement, incluant la pandémie de COVID-19, les conflits géopolitiques et l'instabilité économique, l'écart de financement des ODD a atteint jusqu'à 4 billions de dollars par an pour les pays en développement. L'incapacité de l'architecture financière internationale (AFI) à mobiliser des financements suffisants, stables et de long terme pour mettre en œuvre les ODD et faire face à la crise climatique a mis à nu ses lacunes structurelles et a accéléré les appels à la réforme. Dans ce contexte, les États Membres ont décidé de convoquer une quatrième **Conférence Internationale sur le Financement du Développement (« FfD4 »)** du 30 juin au 3 juillet 2025 en Espagne. FfD4 est chargée d'évaluer les progrès réalisés depuis les précédentes Conférences FfD, aborder de nouvelles questions émergentes et soutenir la réforme de l'architecture financière internationale.

**Le Consensus de Monterrey** en 2002 a été le premier cadre international complet pour le financement du développement dans lequel le développement est devenu un objectif central des politiques et des réglementations financières. Élaboré dans le contexte d'une série de crises de la dette des marchés émergents et des flux de capitaux, ainsi que de l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Consensus de Monterrey reposait sur une responsabilité partagée où les pays doivent être responsables de leur propre développement et la communauté internationale est responsable de fournir un environnement international favorable. À la suite de cet accord, les donateurs ont augmenté leurs allocations d'aide publique au développement et des efforts initiaux ont été faits pour renforcer la voix des pays en développement dans la gouvernance économique mondiale au sein des institutions financières internationales.

**La Déclaration de Doha**, adoptée en 2008, a adapté les principes du Consensus de Monterrey à un environnement mondial plus difficile et complexe en pleine crise financière mondiale de 2008, d'insécurité alimentaire et de volatilité des prix de l'énergie. La Déclaration a souligné la nécessité de traiter de nouvelles questions émergentes telles que le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'instabilité financière tout en continuant à promouvoir une coopération efficace pour le développement et des réformes systémiques dans la gouvernance économique mondiale.

Élaboré parallèlement aux Objectifs de Développement Durable (ODD), le **Programme d'action d'Addis-Abeba**, adopté en 2015, reflétait l'évolution qui avait eu lieu dans la compréhension du développement durable au cours des deux décennies précédentes. Le Programme d'Addis a

fourni le premier cadre global pour le financement du développement durable en alignant tous les flux de financement et politiques sur les dimensions économiques, sociales et environnementales. Cette approche large et intégrée du développement a souligné que la finance ne devrait pas être déconnectée de l'économie réelle.

Pour répondre à des besoins de financement vastes et divers associés au développement durable, le Programme d'Addis propose une compréhension nuancée des avantages et des risques associés à différents types de financement. L'essence du Programme réside dans l'importance accordée à l'investissement de long terme et la nécessité que tout financement soit aligné sur le développement durable.

Parmi les autres engagements, le Programme d'Action d'Addis-Abeba :

- concrétise un compromis visant à renforcer le rôle de l'ONU dans la coopération fiscale internationale en renforçant le Comité des Experts de l'ONU sur la Coopération Internationale en Matière Fiscale, ouvrant la voie à la décision de l'Assemblée Générale en 2023 d'entamer un processus en vue d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la fiscalité;
- met en lumière le rôle des banques publiques de développement (« PDBs »), appelant les banques multilatérales de développement (« MDBs ») à optimiser leurs bilans et à aligner leurs modèles économiques sur les ODD (actions ultérieurement adoptées par les conseils d'administration des MDBs), et initiant des discussions sur la manière dont les PDBs devraient fonctionner en un système cohérent et unique;
- souligne l'importance de la finance durable, proposant des politiques publiques et des cadres réglementaires visant à encourager les investissements privés dans les ODD, y compris en appelant à l'harmonisation des diverses normes et initiatives en finance durable (actuellement en partie mis en œuvre par le Conseil international des normes de durabilité « ISSB »);
- met en avant la finance mixte (« blended finance »), établissant des principes pour le partage équitable des risques et des rendements entre les secteurs public et privé dans les projets de blended finance;
- inclut des engagements pour exploiter la technologie au service du développement durable, élargissant la portée des moyens de mise en œuvre des ODD, établissant le Mécanisme de facilitation de la technologie et impulsant la création de la Banque de la technologie pour les Pays les Moins Avancés;
- intègre la dimension de genre dans le discours sur le financement du développement ;
- introduit le concept de cadres nationaux intégrés de financement (« INFF »).

Dans un monde caractérisé par des risques systémiques croissants nécessitant des réponses multifacettes et multisectorielles, il est de plus en plus crucial d'établir un dialogue entre les fonctionnaires des finances, des affaires étrangères et du développement. En mettant les voix de tous les pays du monde sur un pied d'égalité, ainsi que celles des parties prenantes, y compris la société civile et les entreprises, l'ONU veille à ce que le financement du développement prenne en compte un large éventail de solutions créatives axées sur les besoins des plus vulnérables.

### Questions directrices pour la discussion

1. Quelles sont les principales leçons tirées des précédentes Conférences sur le Financement du Développement (« FfD ») qui devraient être prises en compte dans la préparation de FfD4 ? Que peuvent faire les États Membres dès maintenant afin de garantir un résultat ambitieux et réussi à FfD4?
2. Où se situe le retard dans la mise en œuvre et comment FfD4 peut-elle susciter de nouveaux engagements envers les résultats des Conférences FfD précédentes?
3. Comment FfD4 peut-elle marquer un changement de cap dans le financement du développement durable, y compris dans la réforme de l'architecture financière internationale?
4. Quelles propositions politiquement réalisables, orientées vers l'action et ambitieuses les États membres devraient-ils envisager lors de FfD4?